



## VIOLENCES INTERCOMMUNAUTAIRES

# Les Téke et les Yaka fument enfin le calumet de la paix

Entre les Téke et les Yaka, l'heure est à l'accalmie. Les deux communautés ont enfin décidé d'enterrer la hache de guerre pour vivre en parfaite harmonie.

C'est ce qui résulte des concertations initiées du 20 au 25 mars dernier, par le vice-Premier ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières, impliquant les principaux protagonistes de ce conflit intercommunautaire.

Page 3

Le VPM de l'Intérieur, Peter Kazadi, s'affichant avec les chefs coutumiers teke et yaka



## ENJEUX POLITIQUES

## Le PPRD se désolidarise de ses anciens cadres ayant rejoint la rébellion de l'AFC

L'adhésion de trois cadres du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) à la plateforme rebelle AFC/M23 a mis cette formation politique en porte-à-faux avec les institutions de la République.

Une situation qui ne cesse de susciter de nombreux questionnements quant au statut réel du parti de l'ancien président de la République, Joseph Kabila, à la lumière de cette alliance contre nature.

Page 2

## JUSTICE MILITAIRE

## Peine de mort requise contre onze officiers des FARDC

L'officier du ministère public a requis, le 29 mars à Goma, la peine capitale contre onze officiers du 223e bataillon des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), au cours d'une audience publique à la cour militaire du Nord-Kivu.

Les onze officiers sont poursuivis par l'organe de la loi, notamment pour détournement des effets militaires, fuite devant l'ennemi M23 et violation des consignes.

Page 3



Cour militaire de Goma

## LIPUTA FASHION WEEK

## Appel aux créateurs pour la dixième édition



L'offre d'enregistrement court jusqu'au 15 avril et s'étend désormais à tous les acteurs du secteur désireux de participer à la semaine de "La grande célébration" de dix ans de l'événement international de mode de la ville touristique de Goma, du 15 au 21 juillet prochain. Il est rappelé aux créateurs de mode congolais qu'il ne reste plus que quelques jours et places avant la clôture des enregistrements.

Page 4

## Appels entendus?

Le débat a largement dépassé les plaintes des clients. Depuis l'hémicycle où siègent les députés, honorables représentants du peuple au Parlement, jusqu'au gouvernement où exercent des hommes et des femmes, nommés pour servir l'intérêt général, les appels se multiplient en direction d'Energie électrique du Congo (E<sup>2</sup>C) et de La Congolaise des eaux (LCDE).

E<sup>2</sup>C et LCDE sont, en effet, les deux entreprises publiques dont dépend la desserte en électricité et en eau au Congo. Le monopole qu'elles détiennent sur ces secteurs vitaux en matière d'amélioration de la qualité de la vie des citoyens devrait les placer dans l'obligation de résultat. Un principe même de service client pourtant ignoré depuis longtemps tant leurs prestations laissent à désirer.

Une chose est de poser ce constat connu de tous, une autre est de le nuancer. Ces sociétés sont-elles toutes les deux confrontées au manque d'équipements adéquats, à la vétusté des installations, au déficit d'une ressource humaine compétitive, au piratage de leurs circuits de distribution par des tiers, au manque à gagner consécutif à la non-facturation d'une catégorie de consommateurs «privilegiés», à la gouvernance interne tout court ?

Chacun de ces points schématise la nature des griefs portés contre E<sup>2</sup>C et LCDE. Peut-être faudrait-il que l'Etat-proprétaire en ordonne des audits ; que ses administrateurs organisent des journées portes ouvertes, dressent un état des lieux pour s'expliquer sur les problèmes réels rencontrés et mettent les moyens en œuvre pour tenter de reconquérir la confiance qui s'érode chaque jour auprès de leur pourtant «aimable» clientèle.

Faute de mieux, c'est bien le paradoxe, cette « aimable » clientèle compte toujours sur ces deux sœurs jumelles du secteur public de l'eau et de l'électricité qui, en dépit d'avoir migré de la Société nationale d'électricité et de la Société nationale de distribution d'eau vers E<sup>2</sup>C et LCDE, n'ont manifestement pas gagné en stabilité et en crédibilité.

Les Dépêches de Brazzaville

## ENJEUX POLITIQUES

# Trois anciens cadres du PPRD rejoignent la rébellion de l'AFC

Le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) s'est désolidarisé de trois cadres qui ont rallié la rébellion de l'AFC/M23 et ne se gênent plus de s'afficher comme tel.



Henri Magie, Yannick Tshisola et Adam Chalwe/DR

Dernièrement encore, lors du meeting prononcé à Kwandja, en territoire de Rutshuru, par le leader de ce mouvement politico-militaire, Corneille Naanga, trois membres du PPRD étaient identifiables, en l'occurrence Henri Magie, Yannick Tshisola et Adam Chalwe. Ces ralliements, comme on pouvait s'y attendre, ont été très mal perçus surtout dans le contexte de conflits et de violences armées auxquels le pays est actuellement confronté. En adhérant à la plateforme rebelle AFC/M23, ces membres du PPRD mettent carrément leur parti à porte-à-faux avec les institutions de la République. Une situation

qui ne cesse de susciter de nombreuses interrogations dans les esprits quant au statut réel du parti de l'ancien président Joseph Kabila. « Nous demandons au ministre de l'Intérieur de prendre des mesures conservatoires : la suspension de l'existence légale du PPRD, c'est notre première demande. La deuxième c'est de mettre sous haute surveillance tous les cadres du PPRD », a déclaré le député national Eliezer Ntambwe pour qui le PPRD cherche par ces actes à déstabiliser la RDC. Cependant, dans les milieux du PPRD, on semble minimiser l'impact de ces ralliements en déclarant n'y être

pas concerné, ni de près ou de loin. « (...) Si quelqu'un a pris son chemin et fait sa lutte autrement, ça ne nous concerne pas du tout. Ceux qui quittent le PPRD partent librement », a, pour sa part, déclaré le secrétaire permanent adjoint du PPRD, Ferdinand Kambere. Sur un probable désaveu du PPRD contre ses cadres, le SGA a déclaré qu'ils n'ont pas de jugement à faire car ces derniers n'engagent pas le parti. Et d'ajouter que le PPRD, en tant qu'entité politique, va continuer à exercer ses activités politiques conformément à la Constitution et aux lois de la République.

Sylvain Andema

### LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

### DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

### RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

### Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

### Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara  
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

### RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,  
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Eilon  
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,  
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé  
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

### LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou  
Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

### RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Commercial : Mélaïne Eta  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).  
Tél. (+242) 06 963 31 34

### RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-donnateur : Alain Diasso  
Économie : Laurent Essolomwa,  
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi  
Culture : Nioni Masela  
Sports : Martin Enyimmo  
Comptabilité et administration : Lukombo  
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa  
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

### MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

### PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)  
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

### INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende  
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

### ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault  
Secrétariat : Armelle Mounzeo  
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi  
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso  
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi  
Caisse principale : Sorrelle Oba

### PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga  
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna  
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

### Commercial Brazzaville :

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto  
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima  
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani  
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubmelé  
Ngonu /Tél. : (+242) 06 895 06 64

### TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

### INTENDANCE

Coordonnateur général:Rachyd Badila  
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi  
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo  
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

### DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse  
Assistante : Marlaïne Angombo  
IMPRIMERIE  
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo  
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi  
Gestion des stocks : Elvy Bombete  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo  
Tél. : (+242) 05 629 1317  
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

### INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate  
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

### LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

### GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.  
Astrid Balimba, Magloire Nzoni B.

### ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepêchesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo  
Tél. : (+242) 06 895 06 64  
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr  
Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault

## CONFLIT INTERCOMMUNAUTAIRE

## Les Teke et les Yaka fument enfin le calumet de la paix

Entre les deux communautés, l'heure est à l'accalmie. Les deux communautés ont décidé d'enterrer la hache de guerre pour vivre en parfaite harmonie.

C'est, en tout cas, ce qui résulte des concertations initiées du 20 au 25 mars, par le vice-Premier ministre de l'intérieur, Sécurité et Affaires coutumières, Peter Kazadi, impliquant les principaux protagonistes de ce conflit intercommunautaire. À en croire le rapport ayant sanctionné ces travaux, les deux communautés ont formulé des recommandations coulées dans un document faisant office d'acte d'engagement pour la paix et la stabilité dans les provinces de Mai-Ndombe, Kwilu et Kwan-gu, Kinshasa et Kongo central. Cet acte d'engagement reprend les décisions que

les deux parties ont prises, notamment la cessation des hostilités et le retour de la paix à Kwamouth, dans le Kwilu, et puis à Kinshasa et au Kongo-Central, bref partout où la paix publique a été troublée dans la région. Les deux parties ont donc fait le serment de cohabiter désormais ensemble, loin de tout esprit séparatiste.

Ce document qui sera incessamment remis au chef de l'État est censé consacrer la fin solennelle des hostilités pour l'amorce d'une nouvelle ère d'entente et de cohésion. Il sera signé par les chefs coutumiers et autres notables de ces deux communautés



Le VPM de l'Intérieur, Peter Kazadi, s'affichant avec les chefs coutumiers teke et yaka

en conflit en présence de l'autorité suprême du pays. Pour rappel, les violences intercommunautaires entre Télé et Yaka ont débuté en juin dernier sur le territoire

de Kwamouth, dans la province de Mai-Ndombe. Elles sont le résultat d'un litige lié à une redevance coutumière et à l'accès à la terre imposés par les Teke qui se consi-

dèrent comme propriétaires des villages situés sur 200 km le long du fleuve Congo, sur les Yaka venus s'installer plus tard dans la région.

Sylvain Andema

## EST DE LA RDC

## Yvette Mbuyi appelle les femmes à se mobiliser pour une paix véritable

La coordonnatrice de la fondation Éternel est mon berger (FEMB), Yvette Mbuyi, a joint sa voix à celle de toutes les Congolaises en vue d'exiger le retour de la paix dans l'Est du pays, en clôture de ce mois de mars dédié au combat pour les droits des femmes.



Yvette Mbuyi

«Nos soeurs de ces provinces vivent dans des conditions très difficiles, avec cette guerre imposée à notre pays par le Rwanda et ses supplétifs du M23. Avec la clôture de ce mois dédié au combat pour les droits des femmes, nous pensons qu'il est plus que temps pour les dirigeants congolais et la communauté internationale de trouver des solutions qui s'imposent pour que la paix revienne dans cette partie du Congo. Cette souffrance n'a que trop duré», a fait savoir Yvette Mbuyi.

La coordinatrice de la FEMB estime qu'il est également temps pour que les Congolaises se lèvent en vue de marquer d'une empreinte féminine la vie et le développement de la République démocratique du Congo (RDC). «Si nous, femmes, nous nous levons et associons nos efforts dans tout ce qui se fait pour retrouver la paix dans les provinces de

l'Est du pays ainsi que dans le développement de notre patrie, nous pensons que les choses iront mieux», a-t-elle laissé entendre. Au chef de l'État congolais, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, elle demande de concrétiser ses promesses, notamment en ce qui concerne la parité ou l'implication des femmes dans les institutions du pays. «On doit également compter sur l'expertise des femmes pour booster le développement de notre pays. Je suis convaincue que là où l'homme n'a pas pu faire mieux, la femme peut relever le défi», a-t-elle insisté.

Dans cette communication, la coordonnatrice de la FEMB a également exigé au Rwanda de cesser tout soutien au mouvement terroriste M23 et de retirer ses troupes du sol congolais. «Les peuples congolais et rwandais ont toujours vécu en bons termes. Il ne faut pas que les actions des politiciens viennent gâcher cette ambiance et mettre ces deux peuples dos à dos. J'en appelle au gouvernement rwandais de cesser ses actions au Congo qui créent l'insécurité et des morts depuis plus de deux décennies», a lancé Yvette Mbuyi. Cette philanthrope a, enfin, encouragé toutes ces femmes qui se battent pour faire entendre leur voix à travers le monde.

Des actions concrètes sur le terrain Yvette Mbuyi, dont la fondation mène des actions à Kinshasa en faveur des veuves, orphelins et autres démunis et qui a été, il y a quelques semaines, à l'hôpital Mabanga où elle est intervenue avec des vivres, non-vivres et médicaments, a salué également les oeuvres que mène l'épouse du chef de l'État, Denise Nyakeru Tshisekedi, à travers la fondation éponyme, en faveur de la jeunesse, des femmes, des orphelins et des démunis. «En tant que philanthrope, je juge à leur juste valeur ces actions menées par la première dame de la RDC, qui intervient pour soutenir la jeunesse, les femmes ainsi que les démunis. Je salue cet élan du coeur ainsi que les bénéfices de ces actions pour la population», a souligné Yvette Mbuyi.

Lucien Dianzenza

## COUR MILITAIRE DE GOMA

## La peine de mort requise contre onze officiers des FARDC

Manquement, tentative de détournement, détournement des effets militaires, fuite devant l'ennemi (M23) et violation des consignes, tels sont les griefs retenus à charge de onze militaires congolais, dont cinq officiers, par la Cour militaire de Goma, dans la province du Nord-Kivu, dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC).



Cour militaire de Goma

Fustigeant le réquisitoire du ministère public, les avocats de la défense ont nié tous les griefs mis à charge de leurs clients tout en soutenant que ces derniers n'avaient jamais capitulé devant l'ennemi. Selon eux, les militaires incriminés étaient basés à Lushangi-Café, une position des Forces armées de RDC dans les environs de Sake, cité considérée comme un verrou stratégique sur la route de Goma, capitale provinciale du Nord-Kivu. «Ils n'ont jamais fui devant l'ennemi ni abandonné leur position, au contraire», ont protesté les avocats. Ils ont, de ce fait, sollicité de la Cour une remise pour bien préparer leurs notes de plaidoirie à la prochaine audience prévue le 5 avril. S'ils sont condamnés, ces militaires risquent d'être les premiers à être exécutés, après la levée d'un moratoire sur la peine de mort qui était en vigueur depuis 2003.

Sylvain Andema

## CLÔTURE DU MOIS DES FEMMES

## L'association Femmes d'exception du Congo prône le renforcement du leadership des femmes magistrats

L'association sans but lucratif Femmes d'exception du Congo (FDEC) a sensibilisé les femmes de droit, à l'occasion d'un atelier d'échanges tenu dans une ambiance conviviale, le 28 mars à Bernicia Auberge, à Kasa-Vubu, en présence du procureur de la République du parquet de Grande instance de Kalamu.

L'association que préside Lydie Omanga ne pouvait espérer meilleure interaction que celle vécue avec ses invitées. La première vice-présidente, Carine Kanku, s'est réjouie de leur « participation active », affirmant avoir établi des ponts : « Nous sommes toutes unies pour gagner ensemble », a-t-elle dit, estimant : « Au vu de l'importance de la magistrature dans notre pays, conscientiser les femmes magistrats sur leur travail est crucial car le redressement de la RDC passe par là ». Elle a renchéri : « Ayant pour béquilles les lois de la République, elles sont un atout majeur pour l'amélioration de vie des Congolais en veillant à la mise en application de toutes les lois ». Pour elle, « susciter leur engagement à travailler pour la pleine jouissance des droits des femmes » est paru essentiel.

De leur côté, les femmes magistrats n'ont pas caché l'intérêt trouvé dans la rencontre. A ce propos, Laura Mwenge s'est dite « très impressionnée » par les différents profils de leurs hôtes. En sus, cette femme magistrat du parquet près le Tripaix Assossa/ Pont Kasa-Vubu, a indiqué qu'elles aident et conscientisent les femmes à « impacter, avoir un apport significatif dans la société ». De même, elle a partagé leur avis, savoir « qu'il ne faut pas s'arrêter à être femme magistrat ou policière, ne pas courir après les titres ou de hautes fonctions, mais plus encore s'efforcer à asseoir une intelligence que l'on peut faire profiter aux autres femmes ».

Centré sur le thème « Renforcement du leadership des femmes magistrats », le propos de Rose Ntumba Kaja valait son pesant d'or. Les



La photo de famille des membres de FDEC, hôtesse de la rencontre/DR

participantes ont religieusement écouté l'ex-bâtonnière du barreau du Haut Katanga leur parler des ficelles du métier, évoquant, au travers quelques cas, « des remèdes à utiliser » pour relever la justice malade, paraphrasant ici le chef de l'Etat. De son point de vue, l'engagement des femmes magistrats à créer des organisations non gouvernementales pour mener des lobbyings et penser à postuler au Conseil supérieur de la magistrature est un gage de prise de conscience de son auditoire. Sensibiliser et interpellé à plusieurs initiatives à mener pour qu'ainés et plus jeunes profitent mutuellement de leur expertise, quitte à acquérir plus de compétences et rendre l'appareil judiciaire plus fort.

**Au service des autres**

L'échange a aussi porté sur les instruments juridiques nationaux et internationaux, régionaux et sous régionaux avec un lien spécifique sur les femmes. Car, a dit Fifi Baka, « étant femmes, il est important qu'elles s'approprient des différents textes afin de travailler ensemble pour que l'on parvienne à atteindre leurs droits spécifiques ». Et de renchéir que « face aux nombreux maux qui rongent notre justice, nous pouvons compter sur les femmes car elles sont porteuses de valeurs ». Pour cette autre co-présidente de la commission participation politique et leadership féminin de FDEC, « les femmes sont un capital important », elles doivent dès lors « se distinguer afin que nous puissions parvenir à un réel Etat de droit tel que le souhaite le chef de l'Etat ».

A l'écoute de leurs hôtes, les membres du FDEC, les jeunes femmes magistrats ont tout de suite manifesté leur souhait d'intégrer l'association. Pour ce faire, la présidente Lydie Omanga a pris soin de revenir sur les critères de sélection évoqués au début de la rencontre, rappelant qu'il est souhaitable d'adhérer pour contribuer, être au service des autres, apporter son expertise pour inciter les femmes à être toujours plus utiles à la communauté.

Reconnaissante à la FDEC, Laura Mwenge a souhaité l'organisation régulière d'ateliers, conférences et formations pour toutes les femmes. Ce, de façon à les rendre aptes comme ses membres « à influencer assez pour avoir un nombre important de femmes qui parlent au nom

des femmes, non pas de leurs intérêts personnels ».

L'atelier d'échanges de la FDEC était organisé de concert avec les femmes magistrats sur le renforcement du leadership de ces dernières dans leurs juridictions respectives. Il a marqué d'une pierre blanche la clôture de la célébration du mois international des droits des femmes. Le procureur Alexandrine Sungu Nzau, membre de la FDEC, s'est réjouie d'avoir eu comme assistance le procureur de la République du parquet de Grande instance de Kalamu, des femmes magistrats du Tripaix Assossa, du Tribunal de Grande instance de Kinshasa Kasa-Vubu/Assossa et des femmes du Tribunal pour enfant de Kasa-Vubu.

**Nioni Masela**

## ART-CULTURE-MÉDIA

## Liputa Fashion Week : appel aux créateurs pour la dixième édition

L'offre d'enregistrement court jusqu'au 15 avril et s'étend désormais à tous les acteurs du secteur désireux de participer à la semaine de «La grande célébration» des dix ans de l'événement international de mode de la ville touristique de Goma, du 15 au 21 juillet 2024.

A l'approche de la date butoir de l'appel lancé aux créateurs pour la dixième édition de Liputa Fashion Week, David Gulu Gulu a diffusé un nouveau communiqué. Le fashion designer l'a personnellement adressé au Courrier de Kinshasa de la sorte : « Nous sommes heureux d'annoncer que les inscriptions pour les exposants sont désormais ouvertes ». Rappelant aux créateurs de mode congolais « qu'il ne reste plus que quelques jours et places avant la clôture des enregistrements », il a dès lors invité « entreprises, marques ou produits » à réserver leurs stands. Et de conclure à leur adresse : « Ne manquez pas

cette occasion unique de faire partie de l'histoire de la mode ». Pour y prendre part, ils sont tenus de contacter l'organisation via le suivant courriel : grandslacsagency@gmail.com ou alors par téléphone. Plusieurs activités sont inscrites au programme de la prochaine Liputa Fashion Week. Ces dix ans, le créateur de mode l'annonce déjà comme étant un événement à percevoir comme « une grande célébration ». En plus du traditionnel défilé de mode, il se tiendra une série d'autres rencontres : « Master class, conférence de presse, exposition, after show, tourisme et networking ». Le rendez-vous annuel de Goma

prévoit également une « remise de certificats de participation » à ses hôtes. Pour David Gulu Gulu, il ne fait pas l'ombre d'un doute que « la semaine de la mode Liputa est le plus grand défilé de mode international organisé dans la ville touristique de Goma, en RDC ». Aussi s'est-il permis de faire cette recommandation à ses pairs : « Ne manquez pas cette opportunité en or de faire défiler vos créations sur le prestigieux podium lumineux de la dixième édition de Liputa Fashion Week ». Par ailleurs, David Gulu Gulu espère réunir « dix pays venus des quatre coins du globe, dix créateurs majeurs de la RDC

issus des différentes grandes villes du pays ». Il entend « célébrer ensemble la mode, la paix, le vivre ensemble, la culture, la résilience, et surtout l'esprit créatif de l'Afrique ». Ce qui le conforte, affirme-t-il, à lancer « un message à tous les ac-

teurs de la mode du monde et de l'Afrique en particulier ». Pour « la grande célébration des dix ans d'anniversaire » de Liputa Fashion Week, il leur dit : « Préparez-vous à vivre des moments magique et uniques ».

**Nioni Masela**

## GABON

## La Fondation Horizons Nouveaux relance ses activités

Après quinze ans d'éclipse, la Fondation Horizons Nouveaux (FHN) qui œuvre pour les enfants handicapés a rouvert ses portes le 28 mars, en présence des premières dames du Gabon, Zita Oligui Nguema, et de la République du Congo, Antoinette Sassou N'Guesso, présidente de la Fondation Congo Assistance.

Plusieurs autorités d'autres pays africains ont pris part à la cérémonie de réouverture de la FHN, qui coïncide avec la célébration du triste anniversaire de la mort de sa fondatrice, l'ex première dame du Gabon, Edith Lucie Bongo Ondimba, fille aînée du président congolais, Denis Sassou N'Guesso.

Spécialisée dans la prise en charge des enfants frappés de handicap génétique ou pas, la FHN se mourait dans l'anonymat depuis la disparition de sa fondatrice. Sa fermeture en 2009 a condamné de nombreux enfants handicapés qui y trouvaient refuge pour se construire un destin normal.

Au cours de cette cérémonie de relance, la première dame du Gabon, Zita Oligui Nguema, a exprimé « sa profonde » gratitude aux partenaires et aux parents des enfants handicapés. Elle a salué l'engagement de l'ex première dame du Gabon en faveur des personnes vulnérables. « Edith Lucie Bongo Ondimba était une femme d'impact. Son image restera à jamais graver dans nos mémoires, notamment pour ses œuvres en faveur de la population », a-t-elle poursuivi.

De son côté, la présidente du Conseil d'administration de cette structure, Yacine Bongo Ondimba, a remercié les autorités gabonaises et salué l'idée de la relance de cette Fondation. « Nous



La visite guidée des bâtiments par Zita Oligui Nguema et Antoinette Sassou N'Guesso/Adiac

renouvelons notre engagement envers les enfants vulnérables, en poursuivant l'œuvre de l'ex première dame du Gabon, Edith Lucie Bongo Ondimba », a-t-elle déclaré.

Ouverte en septembre 1996, la FHN est une institution à caractère associatif qui œuvre pour l'enfant handicapé. Elle participe à l'éducation et la formation des enfants déficients visuels et intellectuels. Cette structure de

bienfaisance, créée par Edith Lucie Bongo Ondimba, est pourvue de trois écoles : le Centre de réadaptation pour handicapés visuels, le Centre neuro-psychopédagogique et l'École spécialisée d'aide par le travail. Le premier établissement permet aux jeunes aveugles et mal voyants de poursuivre leur scolarité, du cycle primaire au cycle secondaire, jusqu'en classe de troisième. A partir de la seconde, les élèves

sont envoyés au lycée de Quaben, un établissement catholique situé au quartier Louis. D'ailleurs, plusieurs pensionnaires de la Fondation y ont pu décrocher leur baccalauréat.

Le Centre neuro-psychopédagogique accueille les enfants déficients intellectuels. Cette école reçoit les enfants débiles légers, débiles sévères, les autistes, les trisomiques et ceux qui ont un retard scolaire. L'École spécia-

lisée d'aide par le travail, quant à elle, est destinée aux jeunes handicapés ayant 18 ans et plus, pour une formation professionnelle.

Au cours de la cérémonie de lancement des activités, deux anciens élèves déficients visuels de la FHN ont fait leur prestation en jouant au piano devant les yeux admirateurs des autorités et autres personnalités.

Yvette Reine Nzaba

## SANTÉ

## Plusieurs recommandations pour la prise en charge des enfants en difficulté

Le colloque international sur l'enfant en situation de handicap en Afrique s'est tenu du 26 au 27 mars à Libreville, au Gabon.

Organisé sur le thème, « Itinéraire de l'enfant en situation de handicap en Afrique : état des lieux et perspectives », il a abouti à des propositions importantes en vue d'aider les pays africains, particulièrement le Gabon, à envisager une prise en charge et une protection optimale des enfants en condition difficile.

Les participants au colloque ont émis plusieurs recommandations afin de trouver des solutions pouvant améliorer les systèmes d'accompagnement des enfants en situation de handicap. Il s'agit, entre autres, de favoriser la formation des professionnels et des parents ; de décaler le positionnement du savoir en tant que soignant et d'inventer des dispositifs créatifs, et savoir s'adapter au contexte culturel.

Il a été également recommandé de définir un cadre clair auprès des services spécialisés afin de permettre l'approche pluridisciplinaire ; d'accentuer les campagnes de sensibilisation aux troubles ; de sensibiliser et dépister les enfants dans les établissements scolaires.

Les intervenants ont aussi suggéré la création et le renforcement des centres spécialisés existants ; la formation des



Une vue de l'assistance au colloque/DR

enseignants du primaire à la détection de certains signes, à travers les grilles d'évaluation des troubles ; de mettre en place des subventions stables et pérennes pour accompagner les structures dans la prise en charge des enfants ; de réviser le décret et appliquer les lois relatives aux personnes en situation de handicap.

Ils ont aussi suggéré la formation des enseignants spécialisés par l'Institut pédagogique national ; la création d'une formation continue d'éducateurs spécialisés et enfin, la promotion des partenariats avec les assurances pour les centres de formation et les centres hospitaliers.

Signalons que le colloque international sur l'enfant en situation de handicap en Afrique a été organisé à l'occasion de la commémoration des quinze ans de la disparition de l'ex première dame du Gabon, Edith Lucie Bongo Ondimba.

L'itinéraire de l'enfant en situation de

handicap est une invitation offerte pour questionner les connaissances et les pratiques professionnelles et de mutualiser les efforts pour une meilleure prise en charge, plus adaptée au besoin réel de l'enfant.

A l'ouverture des travaux, la ministre gabonaise des Affaires sociales, Nadine Nathalie Awanang Anato, a expliqué que le colloque réunissant les participants des pays de la sous-région permet d'évaluer les progrès accomplis, notamment au Gabon, dans la prise en charge des enfants en situation de handicap.

Plusieurs thématiques tournant autour de la protection de l'enfant et du handicap ont marqué les travaux qui ont abouti à la publication d'un document de synthèse. Les points non résolus feront l'objet de recherches de résolutions qui seront exposées lors de la prochaine édition.

Y.R.Nz.

## Une messe d'action de grâce en mémoire d'Edith Lucie Bongo Ondimba

A l'occasion du quinzième anniversaire du décès de l'ex première dame du Gabon, Edith Lucie Bongo Ondimba, une messe d'action de grâce a été dite à la cathédrale Notre Dame de l'Assomption Sainte-Marie de Libreville, en présence de sa famille et des membres du gouvernement.

La messe a été célébrée par le curé de la paroisse, l'abbé Arnaud Sita, en présence de Junior et Yacine Bongo Ondimba, les deux enfants de la défunte et de plusieurs membres de la famille. Plusieurs membres du gouvernement gabonais et autres personnalités ont également pris part à la messe.

Dans son homélie, l'abbé Arnaud Sita est revenu sur la vie du peuple gabonais marquée par la présence d'Edith Lucie Bongo Ondimba durant les deux dernières décennies de sa vie. « Si nous sommes là, c'est pour demander à Dieu la faveur d'accorder à Edith Lucie Bongo Ondimba, après l'avoir purifié de ses péchés, qu'elle voit Dieu qu'elle a cherché dans son action à travers le soutien aux plus faibles. L'Évangile nous apprend que la foi sans les œuvres est morte, et de son vivant, Edith Lucie Bongo Ondimba l'avait compris. Dans sa foi de baptisée, elle a su venir en aide au prochain », a déclaré l'abbé Arnaud Sita, tout en rappelant que son statut était lié à son époux, feu président Omar Bongo Ondimba. La regrettée première dame du Gabon a œuvré pour son prochain. Par ses œuvres de cœur, elle aura donné le meilleur d'elle-même, témoignage de sa générosité. Elle prodiguait son amour aux autres par les œuvres qu'elle a réalisées, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation. Il y a notamment la Fondation Horizon nouveaux, la construction de la polyclinique El Rapha et du complexe scolaire Michel-Dirat.

Edith Lucie Bongo Ondimba fut première dame du Gabon de 1990 à 2009. Ses actions humanitaires en faveur des plus démunis restent gravées dans la mémoire du peuple gabonais.

Y.R.Nz.

## GENRE

# Des femmes sensibilisées aux dangers du cancer

Dans le cadre de la célébration, en différé, de la Journée du 8 mars, le secrétariat permanent du conseil consultatif de la société civile et des ONG a organisé, le 29 mars, une rencontre avec des femmes issues des structures qui militent pour les droits humains. Ces dernières ont été éduquées sur la maladie du cancer et les particularités de la loi Mouebara.

Deux communications étaient au centre de cette rencontre. Le premier exposé a été fait par la Pre Judith Nsonde Malanda, directrice du Programme national de lutte contre le cancer. Elle a axé son intervention sur les risques du cancer du sein, du col de l'utérus et de la prostate. Selon elle, l'Organisation mondiale de la santé place le cancer comme la deuxième cause de mortalité.

Au Congo, les autorités ont mis en place le plan stratégique de lutte contre le cancer. « Pour notre pays le Congo, le problème est bel et bien là. Il va falloir que nous nous organisions. Au Congo, les cancérologues, nous ne sommes que treize. C'est une urgence car la situation est alarmante. Nous devons alors commencer par la prévention primaire. Nous devons éviter de toujours croire que nous sommes ensorcelés. Lorsque vous constatez un changement ou anomalie, rendez-vous vite à l'hôpital », a indiqué Judith Nsonde. Elle a détaillé les causes et comportements ainsi que des gestes qui militent pour la prévention de



La photo souvenir des femmes participantes/Adiac

cette maladie non transmissible. La professeure a rassuré qu'il est nécessaire de pratiquer régulièrement le sport, de faire le dépistage et le diagnostic précoce.

Concernant la loi Mouebara, la vice-présidente de l'Association des femmes juristes, Nadia Makosso, a expliqué de façon pédagogique les origines de cette loi avant de détailler son contenu et le rôle des différents articles qui la constituent. Selon elle, cette loi apporte des innovations puisque le Congo est l'un des pays qui valorisent la

notion des droits fondamentaux. Cette loi vise à protéger la femme en dissuadant les auteurs des violences contre elle. Nadia Makosso a signalé que cette loi ne réduit pas la place de l'homme dans la société mais réprimant certains comportements. L'une des participantes, Cornélie Miafoua a estimé que cette activité arrive à point nommé puisque le mois dit de la femme vient de se terminer. Selon elle, il est nécessaire d'accroître ce genre de rencontre afin d'atteindre un plus grand nombre des femmes.

« A travers cette communication, nous constatons l'intérêt que le secrétariat du conseil consultatif de la société civile porte aux différentes organisations qui travaillent sur la promotion des droits humains. De ces communications, je retiens plusieurs points positifs. Nous devons continuer à travailler ensemble pour permettre aux femmes de façon spécifique de vivre aisément », a-t-elle souhaité.

Pour sa part, le secrétaire permanent du conseil consultatif, Ceph

Germain Ewangui, a apprécié la mobilisation des femmes avant de les inviter à s'activer, une fois de plus, pour l'amélioration de leur condition ainsi que la lutte pour leurs droits. A la question de savoir pourquoi la célébration des droits des femmes doit préoccuper la société civile, Ceph Germain Ewangui pense que la vocation d'être des organisations de la société civile, de la période médiévale à ce jour, reste celle de servir l'être humain. « Il s'agit, en d'autres termes, de permettre à l'être humain, quel qu'il soit, sans considération de couleur de peau, de religion, de sexe, d'appartenance ethnique d'accéder à la pleine jouissance de tous les droits reconnus à la personne humaine », a-t-il indiqué.

Les participantes à cette journée d'information et de sensibilisation sont venues des confessions religieuses, associations et de certains conseils consultatifs nationaux. A la fin, une séance de questions réponses a permis aux participantes de bien s'éduquer sur les sujets abordés par les orateurs.

Rude Ngoma

## MOIS DES FEMMES

## Une discussion sur le quotidien des déficientes visuelles

Les femmes handicapées visuelles ont déploré, le 29 mars à Brazzaville, les difficultés qu'elles rencontrent au quotidien, au cours d'une causerie débat animée sur le thème « La situation de la femme déficiente visuelle », en présence de la présidente du Mouvement des mères, Jeanne Françoise Loumeto Lekomba Pombo, et bien d'autres.

La rencontre a été initiée dans le cadre de la clôture du mois des femmes par l'organisation non gouvernementale Action des femmes aveugles pour le développement, que dirige Thérèse Kamango. Les déficientes visuelles et malvoyantes ont évoqué à cette occasion d'énormes obstacles auxquels elles sont confrontés dont la discrimination au sein des familles, dans les services de santé ainsi que dans les administrations publiques.

Au niveau de l'administration, elles ont dénoncé le non-respect de leur quota d'intégration à la Fonction publique, le blocage des dossiers de titularisation et d'avancement ainsi que la non prise en compte des bénévoles de l'enseignement sortis de l'Institut national des aveugles du Congo. D'autres revendications ont porté sur le manque de matériel destiné aux aveugles, notamment les poinçons, les tablettes, l'insuffisance de moyen de déplacement vers l'Institut national des aveugles du Congo. La présidente du Mouvement des mères, la sénatrice Jeanne Françoise Loumeto Lekomba Pombo, a promis de relayer leurs doléances auprès de son institution. Elle a rappelé l'importance du thème national de la Journée du 8 mars, à savoir « Renforcer l'autonomisation de la femme pour réduire les inégalités entre hommes et femmes » ainsi que de la loi Mouebara. La thématique consiste à renforcer l'autonomie de la femme afin qu'elle devienne actrice du développement à travers les formations de renforcement de capacités et les activités génératrices de revenus. « Les jeunes doivent aussi participer à des formations de renforcement de capacités, parce que le chef de l'Etat a déclaré cette année, l'année de la jeunesse », a-t-elle conseillé.

Soulignant l'importance de la loi Mouebara, un instrument de protection et de prévention des femmes et les filles contre toutes les formes de violence, elle a assuré cette couche vulnérable de leurs droits humains. Les femmes handicapées sont comme toutes femmes valides car elles jouissent des mêmes droits; à la santé, à l'éducation, à la protection et à la sécurité sociale, a-t-elle insisté. A cet effet, elle a promis de contacter les partenaires privilégiés et différents Conseils consultatifs pour le renforcement de la coopération avec l'organisation des déficients visuels sur le volet formation en vue de leur développement.

Lydie Gisèle Oko

## Femmes d'exception du Congo prône le renforcement du leadership des magistrates

L'association sans but lucratif Femmes d'exception du Congo (FDEC) a sensibilisé les femmes de droit, à l'occasion d'un atelier d'échanges tenu dans une ambiance conviviale, le 28 mars à Bernicia Auberge, à Kasa-Vubu, en présence du procureur de la République du parquet de Grande instance de Kalamu.

L'association que préside Lydie Omanga ne pouvait espérer meilleure interaction que celle vécue avec ses invitées. La première vice-présidente, Carine Kanku, s'est réjouie de leur « participation active », affirmant avoir établi des ponts: « Nous sommes toutes unies pour gagner ensemble », a-t-elle dit, estimant : « Au vu de l'importance de la magistrature dans notre pays, conscientiser les femmes magistrats sur leur travail est crucial car le redressement de la RDC passe par là ». Elle a renchéri: « Ayant pour béquilles les lois de la République, elles sont un atout majeur pour l'amélioration de vie des Congolais en veillant à la mise en application de toutes les lois ». Pour elle, « susciter leur engagement à travailler pour la pleine jouissance des droits des femmes » est paru essentiel.

De leur côté, les femmes magistrats n'ont pas caché l'intérêt trouvé dans la rencontre. A ce propos, Laura Mwenge s'est dite « très impressionnée » par les différents profils de leurs hôtes. En sus, cette femme magistrat du parquet près le Tripaix Assossa/ Pont Kasa-Vubu, a indiqué qu'elles aident et conscientisent les femmes à « impacter, avoir un apport significatif dans la société ». De même, elle a partagé leur avis, savoir « qu'il ne faut pas s'arrêter à être femme magistrat ou policière, ne pas courir après les titres ou de hautes fonctions, mais plus encore s'efforcer à asseoir une intelligence que l'on peut faire profiter aux autres femmes ».

Centré sur le thème « Renforcement du leadership des femmes

magistrats », le propos de Rose Ntumba Kaja valait son pesant d'or. Les participantes ont religieusement écouté l'ex-bâtonnière du barreau du Haut Katanga leur parler des ficelles du métier, évoquant, au travers quelques cas, « des remèdes à utiliser » pour relever la justice malade, paraphrasant ici le chef de l'Etat. De son point de vue, l'engagement des femmes magistrats à créer des organisations non gouvernementales pour mener des lobbyings et penser à postuler au Conseil supérieur de la magistrature est un gage de prise de conscience de son auditoire. Sensibiliser et interpeller à plusieurs initiatives à mener pour qu'ainés et plus jeunes profitent mutuellement de leur expertise, quitte à acquérir plus de compétences et rendre l'appareil judiciaire plus fort.

### Au service des autres

L'échange a aussi porté sur les instruments juridiques nationaux et internationaux, régionaux et sous régionaux avec un lien spécifique sur les femmes. Car, a dit Fifi Baka, « étant femmes, il est important qu'elles s'approprient des différents textes afin de travailler ensemble pour que l'on parvienne à atteindre leurs droits spécifiques ». Et de renchéri que « face aux nombreux maux qui rongent notre justice, nous pouvons compter sur les femmes car elles sont porteuses de valeurs ». Pour cette autre co-présidente de la commission participation politique et leadership féminin de FDEC, « les femmes sont un capital important », elles doivent dès lors « se distinguer afin que nous

puissions parvenir à un réel Etat de droit tel que le souhaite le chef de l'Etat ».

A l'écoute de leurs hôtes, les membres du FDEC, les jeunes femmes magistrats ont tout de suite manifesté leur souhait d'intégrer l'association. Pour ce faire, la présidente Lydie Omanga a pris soin de revenir sur les critères de sélection évoqués au début de la rencontre, rappelant qu'il est souhaitable d'adhérer pour contribuer, être au service des autres, apporter son expertise pour inciter les femmes à être toujours plus utiles à la communauté.

Reconnaissante à la FDEC, Laura Mwenge a souhaité l'organisation régulière d'ateliers, conférences et formations pour toutes les femmes. Ce, de façon à les rendre aptes comme ses membres « à influencer assez pour avoir un nombre important de femmes qui parlent au nom des femmes, non pas de leurs intérêts personnels ». L'atelier d'échanges de la FDEC était organisé de concert avec les femmes magistrats sur le renforcement du leadership de ces dernières dans leurs juridictions respectives. Il a marqué d'une pierre blanche la clôture de la célébration du mois international des droits des femmes. Le procureur Alexandrine Sungu Nzau, membre de la FDEC, s'est réjouie d'avoir eu comme assistance le procureur de la République du parquet de Grande instance de Kalamu, des femmes magistrats du Tripaix Assossa, du Tribunal de Grande instance de Kinshasa Kasa-Vubu/Assossa et des femmes du Tribunal pour enfant de Kasa-Vubu.

Nioni Masela

## SERVICE PUBLIC

Anatole Collinet Makosso visite des installations de LCDE et d'E<sup>2</sup>C

Face aux plaintes récurrentes de la population suite aux perturbations constatées dans la desserte en électricité et en eau potable à Brazzaville, le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, a visité le 29 mars dernier le système performant de télégestion servant de contrôle du circuit hydraulique, du captage et du traitement d'eau et le poste Mbouono, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement Madibou.

Accompagné du ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement, Thierry Lézin Mougalla, le Premier ministre a commencé sa ronde par la direction départementale de La Congolaise des eaux (LCDE) où il a été accueilli par son directeur général, Parfait Chrysostome Makita, et son équipe. A en croire les responsables de LCDE, actuellement cette entreprise n'a pas de souci dans la production et le transport d'eau. Les pénuries constatées dans la ville sont dues aux problèmes d'électricité.

Anatole Collinet Makosso et sa délégation se sont rendus ensuite à Madibou, notamment au poste Mbouono qui alimente une grande partie du centre-ville de Brazzaville à travers ses deux transformateurs de 31KVA. Après un jeu de questions/réponses avec le directeur général d'Energie électrique du Congo (E<sup>2</sup>C), Jean-Bruno Danga-Adou, le Premier ministre s'est fait une idée de la réalité sur le terrain. Selon E<sup>2</sup>C, plusieurs causes justifient les perturbations dans la fourniture de l'électricité à Brazzaville. Il s'agit, entre autres, de la vétusté de l'unique ligne reliant Pointe-Noire à Brazzaville, la canicule observée ces derniers jours qui fait chauffer les installations. « Notre réseau de transport, il y a dix à quinze ans, avait



Une vue du poste électrique de Mbouono/DR et autres édifices publics.

des surtensions parce qu'il n'avait pas de charges. Aujourd'hui, avec la montée en flèche des constructions au niveau de Brazzaville et les quartiers qui se développent, la charge est en train d'augmenter d'une façon accélérée. Nous avons pensé positionner les compensateurs statiques afin d'améliorer la tension sur le réseau de transport », a expliqué Jean-Bruno Danga-Adou, annonçant l'installation sous peu des compensateurs pour tenter d'améliorer

la situation au niveau du poste Mbouono.

#### Le gouvernement réaffirme son soutien

Outre le renforcement du circuit existant, E<sup>2</sup>C ambitionne la construction d'un nouveau poste à Mpila pour améliorer la situation du centre-ville. Quant aux problèmes de pénurie d'eau, il a indiqué que les installations de LCDE font partie des structures stratégiques dans la desserte en électricité à l'image des hôpitaux, du CNTV

et autres édifices publics. Après avoir touché la réalité du doigt, le chef de l'exécutif a rassuré la population que les services techniques sont à pied d'œuvre afin d'améliorer la situation. « Nous avons tenu de venir ici en raison des plaintes enregistrées çà et là, et surtout en raison des explications que LCDE nous a données rappelant qu'elle n'a pas forcément, à l'heure actuelle, des problèmes de production, de transport d'eau, ni des problèmes des produits

chimiques comme cela s'est passé en décembre dernier. Le problème que LCDE a est surtout l'instabilité de l'électricité qui fait que, dès qu'il y a quelques coupures, ses équipements de production et surtout de transport d'eau prennent un coup », a indiqué Anatole Collinet Makosso.

D'après lui, les cadres d'E<sup>2</sup>C l'ont rassuré de ce qu'ils travaillent en parfaite collaboration avec LCDE qui n'est pas, en réalité, victime des délestages, mais plutôt des black-out, des coupures d'électricité de façon brutale ou encore une baisse de tension. « Ce qui fait que nous ayons cette instabilité d'électricité, c'est le fait que nous n'avons qu'une seule ligne de transport pour relier Pointe-Noire et Brazzaville. Le temps de trajet sur une ligne déjà vieillissante est à l'origine des baisses de tension et des difficultés à alimenter toute la ville de Brazzaville. Les cadres d'E<sup>2</sup>C sont à la manœuvre, nous espérons que nous arriverons toujours à bout de cela et le gouvernement continuera de travailler, à faire en sorte que nous puissions disposer davantage des ressources pour améliorer une fois pour toute ces réseaux de distribution tant d'eau que d'électricité », a assuré le Premier ministre.

**Parfait Wilfried Douniama**

## LE FAIT DU JOUR

## Je m'adresse aux élites

**V**ous êtes parés de diplômes, de pesants ornements ou brillez par la qualité de vos performances dans différents domaines d'activité ? La société aura toujours besoin de vous pour se construire et assurer son évolution. Continuez donc de la marquer par la force de vos engagements, de vos recherches, de vos analyses et réflexions ; poursuivez cette tâche sans relâche car le contraire signifierait la disparition assurée des conquêtes que l'humanité accumule sur son parcours.

Mais soyez sûrs d'une réalité frappante : vous êtes l'élite, c'est-à-dire une infime minorité parmi les milliards d'êtres humains qui peuplent notre planète Terre. Voici comme la définition du mot élite est à ce point explicite : « Ensemble de personnes les plus remarquables d'un groupe, d'une communauté », « groupe minoritaire de personnes ayant, dans

une société, une place éminente due à certaines qualités valorisées socialement ». Le nombre, vous savez combien, il compte dans le rapport de force, pas seulement dans l'agir, mais également dans le non-agir.

Que vous soyez d'éminents hommes ou femmes de lettres, de remarquables professeurs, docteurs, médecins, juristes, astronautes, managers ou chefs d'entreprise, officiers, politiciens, banquiers, scientifiques, journalistes, peintres, stars du septième art, d'une discipline sportive donnée, du monde de la musique ou du showbiz, regardez autour de vous et retenez que vous aurez beau mériter votre place, elle ne sera pas honorée à sa juste valeur tant que l'environnement dans lequel vous évoluez n'y trouvera pas son compte ; dans le pire des cas, elle ne sera simplement pas vue d'un bon œil, au mieux, elle ne suscitera qu'indifférence polie.

Ne baissez pas les bras pour autant, ne reculez de quelque façon que ce soit, mais gardez à l'esprit qu'à défaut de vous ressembler, car par une sorte de sélection naturelle les grades ne se disputent pas facilement ; à défaut de vous prendre votre siège, d'autant plus que chez l'homme le penchant au rapt est inapaisable, vous devez consacrer un peu de temps à plus petit que vous, à plus en dessous que vous, à moins brillant que vous. Offrez-lui l'opportunité de vous adresser la parole et ne vous privez pas de l'écouter avec attention, de lui répondre avec considération.

Vous ne parviendrez sans doute pas à sortir indemnes des procès en tous genres intentés contre vous, parfois sans raison valable, mais au moins, comme la nature est souvent juste, dans la foule de gens qui se dresseront contre vous, une voix, une seule, puissante parce que vraie, pourra té-

moigner en votre faveur, dire à la suite de multiples autres voix intraitables que des accusations portées contre vous sont injustes, qu'elles relèvent de déplorables affabulations car même si ceux qui en sont les auteurs l'affirment, vous n'avez rien fait de mal.

Vous, l'élite, volez toujours haut mais gardez continuellement les pieds sur terre. Ecoutez parler les gens et agissez en connaissance de cause. Le poète disait : « il faut être modeste. Modeste, mais hautain ». Peut-être devriez-vous plutôt prendre le parti d'être hautain ; hautain, mais modeste. Toute la question serait plutôt de savoir comment descendre de son piédestal, toucher les gens du peu et continuer à tenir son rang d'élite. Peut-être se souvenir de cette autre réflexion d'un ancien. « Qui domine les autres est fort. Qui se domine est puissant ». Voilà à peu près tout !

**Gankama N'Siah**

# Compte rendu du Conseil des ministres du jeudi 28 mars 2024

Le Conseil des ministres s'est réuni ce jeudi 28 mars 2024 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat. Onze affaires étaient inscrites à son ordre du jour, soit :

Deux projets de loi au titre du ministère des Hydrocarbures ; Cinq projets de décret au titre du ministère des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande ; Deux projets de décret au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique ; Deux communications, aux titres respectifs du ministère de l'Economie forestière, d'une part, et, au titre du ministère de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, d'autre part.

## I/- Ministère des Hydrocarbures

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Bruno Jean Richard Itoua, ministre des Hydrocarbures, a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres deux textes ; le premier est un projet de loi portant approbation du contrat de partage de production Nanga II bis entre la République du Congo, d'une part, la Société nationale des pétroles du Congo et la société Dingheng Mining Cio Ltd, d'autre part.

Situé dans l'onshore du bassin côtier du Kouilou, le permis Nanga II bis a une superficie d'environ 784 km<sup>2</sup>. Dans le cadre de l'exécution des opérations pétrolières qu'elle accomplissait au titre du permis Kayo, la société Wing Wah EP Sau a mis en évidence des réservoirs minéralisés en hydrocarbures, caractérisés par de bons indices d'huile dans les formations de Chela, Pointe indienne supérieure, Mengo et Djéno.

En janvier 2022, la société Dingheng Mining a manifesté un intérêt pour le permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit Nanga II bis. Après une enquête ayant permis d'évaluer les capacités de cette société à endosser le rôle d'opérateur, les pouvoirs publics ont attribué à la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) un permis d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit Nanga II bis pour une durée de quatre ans, renouvelable deux fois pour 3 ans chacune. Le contracteur est composé comme suit : SNPC (titulaire 15%) Dingheng Mining Co. Ltd (opérateur 85%).

Le 23 novembre 2023, la République du Congo a signé un contrat de partage de production Nanga II bis avec la SNPC et la société Dingheng Mining Ci. Ltd.

Un programme minimum des travaux à exécuter a été établi sur trois périodes respectives de 4 ans pour la première, 3 ans pour la deuxième et 3 ans pour la dernière.

Le coût total d'investissement relatif aux travaux d'exploration est estimé à 100 millions de dollars américains. Le ministre Itoua a ensuite précisé aux membres du Conseil des ministres les paramètres économiques et fiscaux du contrat de partage de production Nanga II bis.

Outre le bonus de signature effectivement versé à l'Etat, le contracteur s'engage à réaliser les projets suivants : versement d'une contribution de 500 000 dollars américains, dont la moitié pour le développement des infrastructures dans le bassin de la Cuvette, dans un délai de 90 jours à compter de la publication de la loi portant approbation du contrat de partage de production, d'une part ; réalisation de projets sociaux d'intérêt public pour chaque permis découlant du permis d'exploration Nanga II bis, selon un programme à déterminer entre le Congo et le contracteur, d'autre part.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant approbation du contrat de partage de production Nanga II bis entre la République du Congo, d'une part, la SNPC et la société Dingheng Mining Cio Ltd, d'autre part. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Poursuivant son propos, le ministre Itoua a présenté au Conseil un projet de loi portant approbation du contrat de partage de production Nanga IV. Situé dans l'onshore et doté d'une superficie de 108,39 km<sup>2</sup> et divisé en deux blocs, le permis d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux Nanga IV a été attribué à la SNPC, après que la société Dingheng a exprimé son intérêt pour ce permis d'exploration attribué pour une durée initiale de quatre ans renouvelables. Ainsi, le groupe contracteur est composé ainsi qu'il suit : SNPC (titulaire 15%) Dingheng Mining Co. Ltd (opérateur 85%).

Le coût total d'investissement relatif aux travaux d'exploration est estimé à 100 millions de dollars

américains. Le ministre Itoua a ensuite précisé aux membres du Conseil des ministres les paramètres économiques et fiscaux du contrat de partage de production Nanga IV.

Outre le bonus de signature effectivement versé à l'Etat, le contracteur s'engage à réaliser les projets suivants : versement d'une contribution de 400 000 dollars américains, dont la moitié pour le développement des infrastructures dans le bassin de la Cuvette, dans un délai de 90 jours à compter de la publication de la loi portant approbation du contrat de partage de production, d'une part ; réalisation de projets sociaux d'intérêt public pour chaque permis d'exploitation découlant du permis d'exploration Nanga IV, selon un programme à déterminer entre le Congo et le contracteur, d'autre part.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant approbation du contrat de partage de production Nanga IV entre la République du Congo, d'une part, la SNPC et la société Dingheng Mining Cio Ltd, d'autre part. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

## II/- Ministère des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M. Honoré Sayi, ministre des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande, a soumis à l'examen du Conseil des ministres cinq projets de textes. Le premier d'entre eux est un projet de décret portant approbation du Programme national de facilitation de l'aviation civile. Ce programme a été élaboré conformément aux orientations du modèle de Programme national de facilitation du transport aérien de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Il s'agit d'aider les Etats membres, dont le Congo, à satisfaire à la norme 8.17 de la convention relative à l'aviation civile internationale, transposée en droit positif communautaire dans le code de l'aviation civile de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. Il s'agit d'assurer la fluidité des personnes et des biens dans les aéroports et aérodromes, tout en respectant les contraintes de sécurité, de sûreté et de santé.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation du programme national de facilitation de l'aviation civile.

Le deuxième texte présenté est un projet de décret déterminant les autorités compétentes en matière de facilitation du transport aérien. La facilitation dont il est ici question, consacrée par l'Organisation de l'aviation civile internationale, nécessite le concours et la coordination de différents services de l'Etat en vue d'assurer la fluidité du mouvement des personnes et des biens aux aéroports ; il s'agit également d'assurer la visibilité de l'Etat à l'international, notamment en matière de délivrance et de retrait de passeport, de profilage de passagers et de contrôle sanitaire, tout en respectant les libertés publiques et les droits humains. La facilitation du transport aérien nécessite donc l'identification des autorités nationales compétentes, afin de respecter les exigences internationales dont l'inobservation peut être préjudiciable à nos compatriotes qui se rendent à l'étranger ; c'est l'objet du projet de décret soumis au Conseil.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret déterminant les autorités compétentes en matière de facilitation du transport aérien.

Poursuivant son propos, le ministre Sayi a soumis aux membres du Conseil un projet de décret relatif aux dispenses d'application des mesures de sûreté dans le domaine de l'aviation civile. Elaboré en application de l'article 4 de la loi n°007-90 du 30 août 1990 fixant les règles applicables en matière de sûreté des transports aériens, en vue de donner suite aux recommandations issues de l'audit du système de supervision de sûreté de la République du Congo, effectué par l'Organisation de l'aviation civile internationale en novembre 2016, le texte prend en compte l'évolution de la menace et consacre des pratiques d'exemption admises par la communauté aéronautique internationale, à condition qu'elles soient encadrées et ne concernent qu'un nombre restreint de per-

sonnalités et de biens. Le projet de décret fixe donc la liste des personnes et de biens dont le statut, la fonction ou l'urgence les exemptent de certaines formalités aéroportuaires.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret relatif aux dispenses d'application des mesures de sûreté dans le domaine de l'aviation civile.

Le ministre Sayi a ensuite présenté un projet de décret fixant les modalités d'agrément à l'activité de transport sanitaire. En application d'une décision de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale du 16 janvier 2012 qui détermine les critères de délivrance et de maintien en validité des agréments par les Etats membres, le projet soumis à l'examen des membres du Conseil a pour vocation de réglementer la profession de transporteur sanitaire utilisant tous modes de transport en République du Congo.

Il faut noter que l'agrément de transport sanitaire ne pourra être octroyé par le ministre chargé de la santé que si les demandeurs ont au préalable obtenu celui du ministre chargé des transports, qui devra certifier qu'ils sont techniquement aptes à assurer l'activité envisagée en toute sécurité.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les modalités d'agrément à l'activité de transport sanitaire.

Enfin, le ministre Sayi a présenté un dernier texte, soit un projet de décret relatif aux règles relatives de facilitation et d'assistance des personnes vivant avec handicap lors des voyages aériens. Ce projet vise à donner suite aux prescriptions de la convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale de 1944 en matière de transport aérien des personnes vivant avec handicap. Ces textes recommandent aux Etats de veiller à ce que les personnes vivant avec handicap reçoivent une assistance spéciale leur garantissant les services habituellement offerts au public, tout en respectant la dignité humaine. Le transport des personnes vivant avec handicap doit être assuré dans des conditions où les obligations des transporteurs aériens, des aéroports et des organisateurs de voyages en matière d'assistance soient formellement détaillées et établies.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret relatif aux règles relatives de facilitation et d'assistance des personnes vivant avec handicap lors des voyages aériens.

## III/- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique

Invitée par le chef de l'Etat à prendre la parole, Mme le Pr Emmanuel, née Delphine Edith Adouki, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, a soumis à la sagacité des membres du Conseil deux projets de décret. Le premier texte est un projet de décret portant approbation des statuts de l'Agence nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur.

Prévue par l'article 7 de la loi n°87-2022 du 30 décembre 2022 portant création de l'Agence nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur, l'adoption d'un projet de décret approuvant ses statuts permettra d'organiser et d'optimiser son fonctionnement. L'Agence d'assurance qualité de l'enseignement supérieur doit contribuer à l'amélioration des performances et à la qualité du système d'enseignement supérieur et des institutions publiques et privées d'enseignement supérieur.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation des statuts de l'Agence nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur.

Poursuivant son propos, le ministre Emmanuel a soumis à l'examen du Conseil un projet de décret portant réorganisation de la Commission nationale pour l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture. Le projet examiné modifie le décret n°2000-417 du 30 décembre 2000 portant institution de la Commission nationale congolaise pour l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco).

Elaboré en exécution des recommandations de

l'assemblée générale de l'Unesco, le projet vise à combler les insuffisances de la Commission nationale congolaise pour l'Unesco, afin d'élargir ses compétences, renforcer ses capacités, assurer la visibilité et l'efficacité de l'action de l'Unesco au Congo.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant réorganisation de la Commission nationale pour l'Unesco.

## IV/- Communications

Enfin, le Conseil des ministres a suivi deux communications. La première communication était relative aux préparatifs de la première Conférence internationale sur l'afforestation et le reboisement. Prenant la parole à cet effet, Mme Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière, a informé les membres du Conseil des ministres de la tenue de cette conférence du 2 au 5 juillet 2024, au Centre de conférences internationales de Kintélé.

Placée sous le haut patronage de son excellence M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, elle permettra un échange entre le chef de l'Etat et ses homologues invités. A cette conférence, prendront également part des ministres et autres représentants des Etats, des organisations politiques et économiques sous régionales, les partenaires techniques et financiers et bailleurs de fonds, la communauté scientifique mondiale, ainsi que les organisations internationales des forêts, du climat et de la biodiversité.

Les résultats attendus de la conférence sont notamment : l'adoption de la stratégie mondiale d'afforestation et de reboisement ; l'adoption et la publication de la Déclaration mondiale sur l'afforestation et le reboisement, ainsi que l'inscription de la Décennie africaine et mondiale de l'afforestation dans l'agenda des Nations unies ; la désignation de l'organe de suivi de la mise en œuvre des recommandations de la conférence.

Le Conseil des ministres a, en outre, été informé de la mise en place par le Premier ministre, chef du gouvernement, de la Commission nationale d'organisation de l'événement. Les membres du Conseil ont instamment souhaité que les préparatifs, qui vont bon train, permettent le dépôt des conclusions de la future conférence de Kintélé sur le bureau de l'assemblée générale des Nations Unies qui se tiendra courant septembre 2024.

La seconde communication, présentée par Mme Marie-France Lydie Hélène Pongault, ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, était relative à la participation du Congo au Salon ITB de Berlin et au Salon mondial du tourisme de Paris.

La participation de notre pays à ces deux événements marque son retour sur le marché international du tourisme après dix ans d'absence. Ainsi, la ministre Pongault a participé, successivement, au Salon ITB Berlin du 5 au 7 mars 2024 et au Salon mondial du tourisme de Paris du 14 au 17 mars 2024.

Le Salon ITB est le premier du monde en terme de notoriété, tandis que le Salon de Paris marque le retour de notre pays au sein de la plus grande vitrine du tourisme francophone. Outre les contacts multiformes pris avec les professionnels, ainsi qu'avec des autorités politiques tant allemandes que françaises, l'objectif de ces deux participations était de promouvoir la « destination Congo », en vue de redynamiser le tourisme, 4e pilier du Plan national de développement 2022-2026.

Le Conseil a noté avec satisfaction la distinction décernée à notre pays lors de ces salons, à savoir la médaille d'or du tourisme international par la Fédération internationale du tourisme ainsi que l'importante fréquentation de nos deux stands par les visiteurs.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12h00.

Fait à Brazzaville, le 28 mars 2024

Le ministre de la Communication et des Médias,  
Porte-parole du gouvernement,  
Thierry Lézin Mougalla

## ÉCOLOGIE

# Le Congo réorganise ses initiatives de réduction des déchets

A la faveur de la commémoration de la Journée internationale du zéro déchet, la ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, Arlette Soudan-Nonault, a suggéré, le 29 mars à Brazzaville, aux entreprises, décideurs, organisations de la société civile, citoyens conscients et responsables, y compris les jeunes à mener davantage des campagnes d'information, de sensibilisation et de collecte de déchets afin de parvenir à réduire leur production.

Depuis deux ans, le 30 mars est consacré à l'écologie. La Journée internationale du zéro déchet, célébrée conjointement par le Programme des Nations unies pour l'environnement et ONU-Habitat, a pour but de sensibiliser à l'importance des pratiques de consommation et de production responsables ainsi qu'à la gestion des déchets urbains dans l'optique de la réalisation des objectifs du développement durable.

Le Congo a pris le décret n° 2011-485 du 20 juillet 2011 qui régleme la production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation des sacs, sachets et films en plastique. Cette mesure vise à réduire la production des déchets plastiques sur le territoire national, en l'absence de dispositifs adéquats de gestion écologiquement rationnelle de ces déchets au niveau des municipalités.

La ministre en charge de l'Environnement déplore qu'« après une période de succès dans la mise en œuvre de ce texte, il est aujourd'hui donné à chacun de constater la recrudescence du phénomène des sachets non biodégradables dans nos villes, servant d'emballage des denrées alimentaires et autres marchandises. Il en est de même pour les bouteilles plastiques ».

Afin de restaurer l'autorité de l'Etat, la ministre Arlette Soudan-Nonault a fait savoir: « Nous avons pris la décision de refuser l'octroi des certificats de conformité environnementale et autorisations d'ouverture à toute installation de production de sacs, sachets et films en plastique sur le sol congolais ».

Pour amplifier la lutte contre les déchets au Congo, la déclaration rendu publique par le gouvernement confirme que « la République du Congo s'est engagée, à l'instar de la communauté internationale, pour la prise de mesures collectives, ambitieuses et décisives en faveur de l'établissement d'un cadre mondial de collaboration et de coopération contraignant ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 5/8 de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement, le Congo est également engagé dans le processus de création d'un nouveau groupe intergouvernemental scientifique et politique pour contribuer davantage à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et à prévenir la pollution.

« La nouvelle loi portant gestion durable de l'environnement, promulguée en novembre 2023, permet de renforcer le cadre



La ministre Arlette Soudan-Nonault lisant la déclaration du gouvernement.

réglementaire de la gestion des déchets au Congo. Plusieurs décrets d'application spécifiques aux déchets dangereux, aux produits chimiques et aux polluants organiques persistants sont en cours d'examen et devront être adoptés d'ici au mois de juillet 2024 », a annoncé la mi-

nistre Arlette Soudan-Nonault. Selon les statistiques, deux milliards de tonnes de déchets urbains solides sont produit chaque année, dont 45 % sont mal gérés. Sans action immédiate, ce total atteindra presque quatre milliards de tonnes d'ici à 2050. Pour atteindre l'objectif zéro dé-

chet sur toute l'étendue du territoire congolais, la ministre Arlette Soudan-Nonault insiste que « nous devons agir sans plus attendre. Nous possédons l'expertise technique et la volonté requises pour innover. Nous avons les connaissances, aussi bien scientifiques que des savoirs autochtones, nécessaires pour trouver des solutions à la crise des déchets. (...) Le recyclage des déchets incarne la promesse verte d'un avenir meilleur, débarrassé des symptômes d'un système productiviste malade qu'il serait temps de repenser ».

La ministre a enfin invité les entreprises, les décideurs politiques, les organisations de la société civile, les citoyens conscients et responsables, y compris les jeunes, à profiter de cette journée pour mener des campagnes d'information, de sensibilisation et de collecte de déchets, afin de parvenir à réduire leur production.

Rappelons que le 14 décembre 2022, l'Assemblée générale des Nations unies adoptait la résolution 77/161 intitulée « Promouvoir l'adoption d'initiatives zéro déchet pour appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

Fortuné Ibara

## GESTION DES AIRES PROTÉGÉES

# Des experts adoptent un plan d'action

Les participants à la réunion du comité de pilotage du projet EarthRanger, dont la ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, Arlette Soudan-Nonault, a patronné l'ouverture des travaux, ont adopté un plan d'action commun et l'usage du logiciel EarthRanger.

Afin de déployer EarthRanger, un logiciel de visualisation et d'analyse de données pour renforcer l'efficacité de la gestion des aires protégées dans les parcs nationaux d'Afrique, la réunion du comité de pilotage recommande d'organiser tous les six mois une rencontre de suivi des activités du projet. Les participants suggèrent d'élargir le Comité de pilotage aux administrations en charge du tourisme, des statistiques, de la justice, de la télécommunication et de l'intérieur. Ils souhaitent également faire intervenir, au niveau du bureau du Comité de pilotage, les responsabilités du directeur général de l'Agence congolaise de la faune et des aires protégées et du point focal Earthranger. A l'unanimité et compte tenu de l'importance des dossiers,



La ministre entourée des membres du Comité de pilotage du projet EarthRanger/Adiac.

le Comité de pilotage demande de transmettre régulièrement les rapports d'activités du projet à la ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo avec copie au directeur de cabinet, au conseiller à l'Environnement, à la directrice générale de

l'Environnement et au point focal. De même, ce comité sollicite de retransmettre au ministre par voie électronique et administrative les documents du projet précédemment transmis au point focal.

A l'ouverture des travaux de la réunion du Comité de pi-

lotage du projet EarthRanger, la ministre de l'Environnement avait rappelé aux participants les objectifs de développement durable qui exigent la prise en compte des préoccupations environnementales, surtout dans les pays en développement, où la vie des citoyens dépend

des ressources naturelles. Elle avait, en outre, précisé que le taux d'extinction des espèces fauniques est de cent à mille fois supérieur au taux moyen d'extinction mesuré au cours des temps géologiques.

« Pour enrayer ce fléau et atténuer les conséquences, les États ont pensé créer les aires protégées qui, malheureusement, subissent elles aussi plusieurs menaces telles que le braconnage des espèces protégées, les feux de brousse, l'exploitation illégale des ressources forestières et minières et la République du Congo n'est pas restée en marge avec environ 4 581 000 hectares, soit 13,39% du territoire national », a indiqué la ministre Arlette Soudan-Nonault.

F.I.

## STATISTIQUE

## Des agents publics formés à la collecte des données du marché du travail

Des professionnels issus de douze administrations publiques ont renforcé leurs capacités sur le calcul et l'analyse des indicateurs du marché du travail. Initiée par le Cabinet de recherche, d'études et de perfectionnement en statistique (Crep-Stat), cette session a permis aux bénéficiaires de se familiariser au logiciel Stata servant au calcul et à l'analyse de la situation de l'emploi.

À travers la session de renforcement des capacités, tenue du 20 au 22 mars à Brazzaville, l'initiateur Crep-Stat entend œuvrer pour un meilleur suivi du marché du travail à l'aide des outils adaptés comme le logiciel Stata. La maîtrise du marché du travail constitue, en effet, l'une des préoccupations des autorités congolaises qui ont amorcé depuis quelques temps la réforme du service public de l'emploi. Durant trois jours, les bénéficiaires ont été outillés aux procédés de collecte des données du terrain de façon à être capables de présenter les différents concepts en lien avec le marché du travail ; à définir les principaux indicateurs de l'emploi ; à présenter le mode de calcul des principaux indicateurs ; à identifier les données nécessaires à la



production de chaque indicateur ; à calculer les principaux indicateurs du marché du travail

en utilisant le logiciel Stata. Les participants ont également appris à désagréger les

principaux indicateurs du marché du travail en utilisant le logiciel Stata ; à interpréter

des principaux indicateurs du marché du travail ; à identifier les limites des principaux indicateurs de ce marché ; à faire une analyse globale du marché du travail en prenant en compte les différentes informations ; y compris à proposer des recommandations en adéquation avec le contexte et le niveau des indicateurs.

S'agissant de l'initiateur, le cabinet Crep-Stat est spécialisé dans la formation des agents du secteur public et privé, des chercheurs et des étudiants principalement dans le domaine de la collecte, du traitement et de l'analyse des données, la conception et le suivi évaluation des projets et programmes de développement et la modélisation macroéconomique.

**Fiacre Kombo**

## DISTINCTION

## Ludovic Itoua reçoit le prix de bonnes pratiques fiscales 2023

Le directeur général des impôts et des domaines, Ludovic Itoua, a reçu le 28 mars à Brazzaville le prix sous-régional de bonnes pratiques fiscales 2023, décerné par International committee of Excellence (ICE). La cérémonie s'est déroulée au mémorial Pierre-Savorgnan-de Brazza en présence de plusieurs invités dont le secrétaire général du Conseil national de sécurité, conseiller spécial du président de la République, Jean Dominique Okemba.

Instituée en 2020, cette distinction reconnaît et encourage le partage des valeurs et des bonnes pratiques professionnelles au sein des administrations fiscales et salue l'innovation et la démarche d'excellence. Selon le président de l'ICE, Yves Alain Fofié, le choix du lauréat s'est fait selon une démarche rigoureuse et objective dans le strict respect des critères prédéfinis. Il s'agit, entre autres, de compétence professionnelle et personnelle, du sens élevé de collaboration et, surtout, de la forte capacité d'écoute, de la proximité avec le contribuable, de l'intégrité professionnelle. A cela s'ajoutent les multiples initiatives en faveur de la simplification des procédures dans les différentes prestations de la direction générale des impôts et des domaines ainsi que les actions en faveur de la sécurisation des recettes fiscales. Selon Yves Alain Fofié, depuis la prise de fonctions de Ludovic Itoua à la tête de la direction générale des impôts, des mutations significatives sur le plan quantitatif et qualitatif sont perceptibles. Son parcours professionnel est, a-t-il dit, un vrai témoignage de détermination, d'engagement et de persévérance. « Les obstacles jusqu'ici rencontrés dans



Ludovic Itoua réceptionnant sa distinction des mains de Yves Alain Fofié/Adiac

vos parcours n'ont pas du tout entravé vos ambitions. Au contraire, ces expériences vous ont renforcé et motivé à persévérer et à rechercher davantage l'excellence et l'intérêt général. La taille et la crédibilité des entreprises et partenaires qui font jusqu'ici confiance à la direction des impôts et domaines renseignent à suffisance sur votre approche managériale innovante d'une part et d'autre part sur la compétence et le dynamisme de l'équipe qui se dévoue au quotidien à vos côtés

pour l'atteinte de vos objectifs », a-t-il ajouté, encourageant le récipiendaire à poursuivre sans complaisance toutes les initiatives entreprises pour asseoir et renforcer la déontologie professionnelle et la lutte contre les déviations professionnelles au sein de l'administration fiscale.

#### Une moisson supérieure aux prévisions de 2023

Le directeur général des impôts et des domaines a, de son côté, exprimé sa reconnaissance à l'endroit du jury qui a porté son

choix sur sa modeste personne et, au-delà, à toute l'administration fiscale congolaise. « Ce prix, à n'en point douter, vient booster mon travail au quotidien à la tête de l'administration fiscale congolaise. Cette distinction honorifique rehausse, par ailleurs, l'image de marque des fiscalistes que nous sommes », s'est réjoui Ludovic Itoua, rendant un vibrant hommage au président de la République, Denis Sassou N'Guesso, pour l'avoir nommé à la tête de cette structure stratégique qui est la mère nourricière du budget de l'Etat. Pour lui, cette distinction est le fruit de leur engagement à tous les niveaux de la chaîne administrative. C'est ainsi qu'il a annoncé officiellement que 2023 a été pour les impôts une année de succès. « En effet, les efforts des uns et des autres ont produit les fruits, en témoignent les résultats en matière de mobilisation des recettes. Nous avons dépassé les prévisions que la tutelle nous a assignées. Ce qui est un défi continu pour nous et nous avons l'obligation chacun en ce qui le concerne de continuer à remplir son office là où il détient sa parcelle d'autorité avec toute la détermination et l'énergie nécessaire,

car notre hiérarchie attend beaucoup de nous quant à la mise en musique des nouvelles réformes telles le nouvel organigramme, le plan stratégique de l'administration fiscale 2022-2026 », a annoncé Ludovic Itoua.

#### Ludovic Itoua en quelques mots

Produit de l'Ecole nationale moyenne d'administration (ENMA), promotion 1986-1988, il a eu son premier poste d'affectation en 1991 à l'intérieur du pays avant de revenir à Brazzaville en 1994 où il a exercé à la direction de la prévision et de l'informatique jusqu'en 1998. En 1999, il s'envole pour Bruxelles, en Belgique, en 1999, pour aller renforcer ses capacités au plan professionnel où, au terme de ses études, Ludovic Itoua obtient son diplôme d'inspecteur des impôts. Rentré au pays en 2000, il est affecté à Pointe-Noire où de 2004 à 2011 il a occupé les fonctions de divisionnaire adjoint puis de juillet 2011 à août 2018 celles de chef de la fiscalité pétrolière. En octobre 2018, il est devenu directeur central chargé de la fiscalité pétrolière avant d'être nommé le 4 janvier 2019 directeur général des impôts et des domaines.

**Parfait Wilfried Douniama**



## INSERTION CONSTITUTIVE

Suivant acte authentique, il a été constitué une société à responsabilité limitée (SARL) présentant des caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : AFRICA LEADER CONTRACTING INDUSTRIES ;

Apports : en numéraire ;

Capital social : 1.000.000 francs CFA ;

Siège social : n°38 de la rue ZINGA TATY, quartier Mbotia Raffinerie, Pointe-Noire, République du Congo ;

Objet : Travaux de mécanique, de métallurgie et de maintenance en ON/OFF Shore, retubage des échangeurs et maintenance, montage échafaudage, calorifuge ; Bureau d'études et de conception ; Travaux d'électricité, de froid et de climatisation ; Architecture, bâtiments, construction et aménagement ; Sidérurgie ; Agence de recrutement ; Centrale des achats et prestations ; Location des véhicules, engins et équipements industriels ; Audit qualité et conseil ; Agro-alimentaire ; La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Gérant de la société : Monsieur MBISSI Ange Landry ;

Durée : 99 ans ;

L'acte constitutif a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 27 novembre 2023, sous le numéro CG-PNR-01-2023-B-01132 ;

La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro : CG-PNR-01-2023-B12-00204.

**Cabinet d'Avocats GOMES  
TRANSLOG CONGO**

**Société à responsabilité limitée unipersonnelle**

**Capital : 1.000.000 de francs CFA**

**Siège social : Allée de MAMBOMA, Centre-ville,  
Pointe-Noire**

**République du Congo**

**R.C.C.M. : CG-PNR-01-2021-B13-00344**

Aux termes du procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de la société TRANSLOG CONGO, tenue en date du 16 février 2024, dûment enregistré le 19 février 2024 à l'EDT Centre, sous le numéro 1371, folio 033/36,

Il a été décidé par l'associé unique de la dissolution de la société TRANSLOG CONGO et de sa radiation au registre du commerce et du crédit mobilier de Pointe-Noire ;

Le dépôt légal dudit Procès-verbal, objet des présentes a été fait au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 21 février 2024 et enregistré sous le numéro CG-PNR-01-2024-D-00122.

**Pour avis,**

**Le Cabinet d'Avocats GOMES**

✿ In memoriam – 1 an ✿



*Joséphine* NGONGO

1 Avril 2023 - 1 Avril 2024

Très chère Maman Joséphine NGONGO, voici 1 année que tu as rejoint nos aïeux.

Le vide que tu as laissé à tes amis, ta famille, et nous, tes enfants, est immense.

Depuis ton départ, chaque jour, nous ressasons les bons moments passés.

Tu resteras à jamais dans nos cœurs.

*- Repose en Paix Maman, nous ne t'oublierons jamais !*

## A VENDRE

**Parcelle**

-Plateau des 15 ans rue Mayombe :

Prix : 120.000.000 (Cent vingt millions CFA) à débattre

-Baongo double parcelles de 710 m<sup>2</sup> à soixante millions (60.000.000 frs), dernier prix, soit une parcelle de 355 m<sup>2</sup> trente millions (30.000.000frs).

**Contact : 05 392 47 45**

## NÉCROLOGIE



Le commandant Eymar Confiance Mafoua (officier supérieur de gendarmerie) et ses sœurs Synthia Mabika, Dominique Mabika, Valence Mabika, Anycha Mabika et Emercia Mabika ont le regret et la profonde douleur d'annoncer le décès de leur tendre mère, la colonelle des Douanes congolaises à la retraite, Mme Tchitembo-Tchizinga Bernadette (mère Defao), survenu le 25 mars 2024 à Pointe Noire.

La veillée mortuaire se situe au domicile familial, vers le rond-point Sympathic, derrière l'église catholique Saint-Christophe à Mvou-Mvou (Pointe Noire).

# CANAL + lance du 26 mars au 18 avril, une nouvelle promotion dénommée « Y'a piment dans télé »

La cérémonie du lancement officielle a eu lieu le 26 mars à la boutique CANAL + du quartier Mont-Kamba dans le quatrième arrondissement de Pointe-Noire, Loandjili en présence de quelques représentants de cette structure, des abonnés et des invités

Le décodeur HD CANAL + est à 1000FCFA seulement à partir de la formule Evasion. La parabole est disponible au prix de 5000FCFA, et l'installation du kit par les

techniciens agréés est offerte. Au-delà du fait que l'installation soit gratuite, CANAL+ offre une garantie de six (6) mois. Pour les anciens abonnés, (ceux qui possèdent déjà



SHOT ON MI 9T PRO AI TRIPLE CAMERA

un décodeur), tout réabonnement à la formule actuelle leur permet de profiter de la formule TOUT CANAL+ pendant 15 jours. Par ailleurs, CANAL + annonce à ses abonnés et futurs abonnés qu'une programmation spéciale très alléchante les attend durant cette période : les amoureux de football n'y verront que du feu avec les quarts de finale de l'UEFA CHAMPIONS LEAGUE sur les chaînes CANAL+ SPORT. Les fans de séries auront de quoi pimenter leurs journées avec la nouvelle création originale EWUSU sur CANAL+ PREMIERE et L'AMOUR INVINCIBLE sur NOVELASTV. Pour les tout-petits, NATHAN TV propose des émissions et des séries d'animation autour des sciences, de la découverte, de l'ouverture sur le monde et des loisirs créatifs. Edifiant l'assistance pour le choix de la période du lancement de cette promotion, Emmanuel Fontana Ndzah et Gankome Omba respectivement responsable communication et customer value manager à

CANAL + CONGO ont expliqué que, c'est en profitant de cette période de pâques où les familles se retrouvent pour passer de bons moments, que CANAL+ propose une offre exceptionnelle et très piquante pour les abonnés et futurs abonnés avec sa nouvelle promotion dénommée « Y'a piment dans télé ». Rappelons que CANAL+ CONGO est une filiale du Groupe CANAL+ International, société spécialisée dans l'édition et commercialisation des chaînes CANAL+ spécifiquement pour le continent africain. Elle distribue les chaînes CANAL + par satellite dans 20 pays d'Afrique centrale et l'Ouest. A travers l'application CANAL+ qui est son application de TV mobile, elle offre à ses abonnés la possibilité d'accéder à plus de 200 chaînes TV dans l'ensemble des contenus et programmes proposés par CANAL+ en direct et en replay sur leurs tablettes ou leurs smartphones. Par le biais de ses activités, CANAL+ CONGO a déjà créé plus de 1000 emplois directs et indirects.

**NSIA DIRECT**

Accédez directement à NSIA Direct en scannant ce code QR

# NSIA AUTO

Désormais via **NSIA Direct**, renouvelez votre contrat NSIA Auto en quelques clic et faites vous livrez votre contrat. **C'est Simple !! c'est DIRECT !!**

© (+242) 06 633 64 21 / 05 547 80 16 / 04 454 74 36  
 www.nsiacongo.com - Suivez-nous également sur [social media icons]  
**NSIA**, le vrai visage de l'assurance.

## THÉÂTRE

# Le Fitaas lance ses activités

La Journée mondiale du théâtre a été célébrée le 27 mars, au musée Cercle africain de Pointe-Noire, couplée à la tenue de la 7e édition du Festival international du théâtre et autres arts de la scène (Fitass) qu'organise chaque année, à la même période, le Centre Congo Brazza de l'Institut international du théâtre (IIT).

La table ronde sur le thème « Le théâtre pour un monde plus égalitaire », la représentation théâtrale de la pièce « Ebonga ebonga té, toujours meilleur » par la compagnie Autopsie, la présentation suivie de la dédicace de l'ouvrage « Talents enfouis » du Dr Peres Malia et les animations diverses ont été au menu des réjouissances lors de cette activité.

Président du Centre Congo Brazza de l'IIT, Yvon Wilfrid Lewa-Let Mandah, dans son mot de bienvenue, a fait un bref aperçu de la Journée mondiale du théâtre décrétée par l'Unesco depuis 1962. Une célébration née du vœu de l'IIT créée en 1948 au lendemain de la Seconde Guerre mondiale avec pour objectif de faire la promotion des arts de la scène en faveur de la paix et l'amitié entre les peuples du globe comme thérapie à toute velléité menant aux conflits armés. « C'est à Ségovie, en Espagne, en 2017 lors du 35e congrès mondial de l'IIT, qu'a été faite la recommandation à chaque pays d'organiser cette journée de manière inclusive avec faste, en associant aussi les dramaturges, les metteurs en scène, les comédiens, les chorégraphes, les danseurs et tous les



artistes qui excellent dans les arts de la scène... », a-t-il dit.

Dans cette optique, est né le Fitaas, le seul festival qui migre entre Pointe-Noire et Brazzaville et inversement, s'est-il réjoui en disant qu'à terme, ce festival est appelé à s'étendre sur toute l'étendue du territoire national.

En ouvrant le Fitaas, Chardin Alphonse Nkala, directeur général des Arts et des Lettres a dit que le Congo a toujours été un pays de théâtre comme il l'est pour l'écriture. Les dramaturges, comédiens, metteurs en scène doivent avoir un

regard incisif sur les problèmes des inégalités.

Sous la modération d'Yvon Wilfrid Lewa-Let Mandah, Germaine Ololo, comédienne et directrice du festival international d'expression féminine, et Jorus Mabilia, conteur promoteur du Centre des ressources du conte et des arts de l'oralité, ont débattu sur le thème « Le théâtre pour un monde plus égalitaire ». L'échange avec le public a abouti à certaines convergences, à savoir que le théâtre comme moyen d'expression artistique permet d'éduquer le peuple, de dénoncer

La table ronde lors de la Journée mondiale du théâtre Adiac

les travers dans la société, de faire prendre conscience de certaines réalités sur terre. Ainsi, il est important de pratiquer le théâtre et donner goût aux enfants de le pratiquer ou de le suivre.

Jouée par cinq comédiens de la compagnie Autopsie, la pièce de théâtre « Ebonga ebonga té, toujours meilleur », écrite et mise en scène par Yvon Wilfrid Lewa-Let Mandah, a tenu en haleine le public pendant une heure. C'est une histoire cocasse et ubuesque où un honnête citoyen est mis sous les verrous par simple dénonciation

d'une femme aux mœurs légères qui, pour mettre à mal l'intégrité de son parton, va insinuer à la police qu'elle a été séquestrée et violée, masquant ainsi sa paresse et son incompétence au travail. C'est une pièce qui peint les vices et les travers de la société, des antivaleurs décriées sans cesse dont le public a été témoin à la fois dans la peau de victime et de bourreau.

La présentation de l'ouvrage « Talents enfouis » du Dr Peres Malia, une auto édition, par Lewa-Let Mandah a été également un moment fort de cette activité. C'est un essai qui s'inspire de l'observation et du vécu quotidien. L'ouvrage décrit toutes les potentialités négligées ou encore enterrées par des obstacles divers. « L'ouvrage traite une problématique capitale du vécu réel du genre humain. Le talent, le génie ou les qualités doivent être exploités à bon escient en permettant, par exemple, à l'enfant de s'exprimer dans le domaine, la discipline ou l'option où il est à son aise et non de l'étouffer en lui imposant une carrière non voulue », a dit le critique littéraire. Les artistes Brice Ebakata et Gisèle Tchicaya ont agrémente l'activité.

Hervé Brice Mampouya

## NÉCROLOGIE

Stanislas Okassou, journaliste, les familles Ngapili et Opassa ont le profond regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances ainsi qu'à la famille de la presse congolaise le décès de Marien Ghislain Ngapili (Marie-Gap), ancien journaliste aux journaux Le Choc, Congo ya Sika, l'Indiscret, survenu le 17 mars 2024, à Brazzaville.

Le programme des obsèques se présente comme suit:

Mardi 2 avril: 9 h30: levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville, suivie du recueillement à la direction départementale des Douanes de Brazzaville (en face de la Primature);

l'après-midi: exposition de la dépouille au n°203 de la rue Bouenza à Talangai;

23h: départ de la dépouille pour le district de Boundji, dans la Cuvette.

Mercredi: inhumation.



La direction générale des Dépêches de Brazzaville annonce à son personnel, amis et connaissances, le décès de l'agent Urbain Koundzala, survenu le 13 mars 2024 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au n°175, rue Komono (Petit-Chose: rfce avenue Bobo)

Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.

Paix à son âme.

Aimé Félicien Kapindou et la famille Ossoka ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès inopiné de leur fille et petite-fille nommée Henri Michelle Kapindou Bokagna survenu le 19 mars 2024, à Brazzaville.

Le deuil se tient au domicile familial sis n°91, rue Mouyondzi, à Talangai. Réf: l'avenue général Adoua et la boulangerie sur la rue Ndolo.

La date et le programme de l'inhumation seront communiqués ultérieurement.



## IN MEMORIAM 31 MARS 1993 - 31 MARS 2024

31 ans déjà que Tsimi Henriette mère, grand-mère et arrière grands mère que le bon Dieu avait jugé opportun de l'enlever parmi nous en laissant un vide que nul ne pourra combler. Pour ce faire, tes enfants Moubélé Gustave, Michel, Claudine, Harmel, Bob Sorel... tes petits enfants, Irène, Mauris, Dana, Elora, Divine, Clarel, Lama..., et tes arrière-petits-enfants Chardin, Lolo, Léanne... prient tous ceux l'on connu d'avoir une pensée pieuse pour sa mémoire en ce jour de triste anniversaire.

Le temps passe mais la pensée demeure. Maman, merci pour les sages conseils et le bel héritage que tu nous as laissé, celui du partage et de l'amour

Reçoit à tes côtés Sophie Harmel Moubélé qui a été mis en terre le 30 Mars 2024.

Comment t'oublier ?

Repose en paix.



## CLÔTURE DU MOIS DE MARS

## Les femmes exhortées à croire en leurs potentialités

Une journée de sensibilisation aux droits des femmes a été organisée, le 28 mars, à l'Espace culturel O'Bosso arts management de Tié Tié, le troisième arrondissement de Pointe-Noire, à l'initiative de l'opératrice culturelle Choubise Badiang.

« Redonner de la valeur à ton métier » est le thème qui a réuni des femmes issues de tous les secteurs d'activité. A travers des échanges et discussions avec les oratrices, elles ont été édifiées à se servir de leur potentiel et de s'approprier la loi n° 19-2022 du 4 mai 2022 portant lutte contre les violences faites aux femmes en République du Congo, dite loi Mouebara. Une loi qui touche des questions propres à la femme et dont le but final est de dissuader, de sortir de la société congolaise tout comportement dégradant touchant spécifiquement les femmes.

En ouvrant l'échange, Choubise Badiang, dite Miss Brilliance, a rappelé d'emblée aux femmes de ne pas ignorer le rôle prépondérant qu'elles jouent dans la société en étant l'être qui donne la vie, qui complète l'homme



dans le foyer et qui participe et contribue à l'harmonie de la vie conjugale. « Quel que soit le métier que l'on exerce, on doit

en être fière pour peu qu'il vous apporte quelque chose de substantiel. Tous les métiers sont importants, il n'y a pas de métier dégradant ou avilissant », a-t-elle indiqué.

Pour Choubise Badiang, la femme doit revoir sa façon de se comporter dans la société, en privilégiant l'essentiel à l'accessoire. « Lors de la Journée du 8 mars consacrée à la défense des droits des femmes, malheureusement, de nombreuses femmes ont brillé par des comportements déviants, envahissant les bars et bistros

et surtout consommant à volonté de l'alcool au point de devenir complètement ivres et inconscientes. C'est déplorables et je ne cesserai jamais de me battre contre ces déviances qui n'honorent pas la femme », a-t-elle martelé. « Je m'insurgerai toujours contre ces femmes qui marchandent leur honneur et leur dignité contre un poste professionnel ou une promotion quelconque. Les femmes qui oublient leur rôle d'éducatrices et d'encadreuses des enfants parce qu'accaparées par le commerce ou les activités

religieuses, je ne m'opposerai toujours à elles aussi car de leur sens de responsabilité et de leur prise de conscience dépend l'avenir de leur progéniture », a-t-elle souligné.

Artiste-musicienne et opératrice culturelle, Spirita Nanda, encore appelée « La mama », dans son adresse a dit que la femme doit être fière de son métier. La femme d'aujourd'hui est battante au côté de l'homme, elle ne doit pas attendre tout de lui mais doit participer selon ses moyens et ses ressources au bien-être de sa vie conjugale.

La loi Mouebara a aussi fait l'objet d'échanges et de discussions entre les participantes lors de cette journée de sensibilisation. Les femmes ont été priées de s'en approprier car elle les protège par le biais des dispositions prévues. Des sanctions et des peines sont prévues à l'encontre de toute personne qui afficherait un comportement blâmable, ont conclu les oratrices et intervenantes à la discussion.

A l'avenir, d'autres sensibilisations du genre seront organisées car ce n'est que pas ce bais que les mentalités pourront changer et que la prise de conscience des femmes pourra être effective;

Hervé Brice Mampouya

## HUMEUR

## Lorsque les sectes religieuses traumatisent la population !

La prolifération sur l'étendue du territoire national des sectes religieuses a un impact négatif au sein de la population. Ces sectes, au lieu de moraliser et de conscientiser leurs adeptes, sont passées maîtresses dans des prophéties de toute nature, prédisant toujours pour ces derniers un avenir incertain. Ce qui crée une grosse peur dans l'opinion.

Les prophéties tournent souvent autour des cas de sorcellerie, de faux mariages, de situations inconfortables, des échecs sociaux, ... Tout cela crée un trouble dans l'imaginaire collectif car, rares sont ces sectes religieuses qui rassurent actuellement. Ce sombre tableau, on ne le dira jamais assez, suscite des angoisses pouvant entraîner des pathologies psycho-somatiques dangereuses dans la population.

Ces révélations mensongères, disons-le, ont pour seul but de créer un traumatisme chez des adeptes qui doivent s'accrocher à ces sectes afin que l'horizon sombre révélé soit dissipé à travers des prières rémunératrices. Pour ces sectes plus il y a de fidèles, plus les paniers des offrandes se remplissent tout le temps. On a constaté cela lors de la période de confinement. Certains pasteurs ne sachant plus à quel saint se vouer pour se remplir les poches, se mettaient à harceler toute la journée des fidèles, faisant croire que quelque chose malheureux allait se passer dans leur vie et qu'il fallait vite des transferts d'argent afin qu'ils prient fort pour arrêter cela. Gros mensonge !

Ces sectes ont trouvé un moyen d'attirer de nouveaux fidèles qui doivent se faire bénir. Or, se faire bénir est synonyme pour elles d'abondance des offrandes afin de mieux « ligoter », semble-t-il, le diable qui cause du tort aux fidèles.

Si cette pratique continue crescendo, le risque est grand d'assujettir à jamais des fidèles désabusés. Arrêtez de traumatiser la population de la sorte !

Faustin Akono

## PRIX FRANCOPHONE INTERNATIONAL DE POÉSIE DE MONTRÉAL 2024

## Huppert Malanda sélectionné

Dans le but d'encourager le renouvellement de l'écriture poétique en langue française à travers le monde, le Festival de poésie de Montréal organise chaque année un Prix francophone international. Le poète congolais, Huppert Malanda, figure au nombre des candidats sélectionnés cette année pour remporter ce prestigieux prix.

Sont éligibles à la compétition tous les poètes matures issus d'un pays francophone, ayant déjà publié au moins cinq recueils de poèmes. Ce prix est décerné annuellement pour récompenser, à hauteur de 5000 dollars canadiens, une œuvre poétique francophone s'étant démarquée par la qualité formelle et thématique.

« La plus précieuse version du soleil » de Huppert Malanda, publiée en décembre 2023, aux Editions Alliance Congo, figure parmi les productions poétiques les plus illustres de l'espace francophones aux côtés des poètes Martine Audet, Joséphine Bacon, Germaine Beaulieu, Jean Philippe Bergeron, Michel Coté, Annie Lafleur, Olyvier Leoux-Picard, Nathanael, Jean-Christophe Réhel, Hector Ruiz, Laurence Vieille, Ouanessa Younsi (Québec). Des Français, Belges...complètent la sélection.



Huppert Malanda

Le Prix francophone international de poésie a pour partenaires l'Académie Mallarmé (France), le consulat général de France à Québec, la Fédération des maisons de la poésie européennes, le Festival des quatre chemins (Haïti), la Maison africaine de la Poésie (Sénégal), la Maison de la poésie d'Amay et Fiestival (Fédération Wallonie-Bruxelles). Signalons que le poète Hup-

pert Malanda est admis à l'Académie mondiale de poésie Léopold-Sédar-Senghor de Milan, en Italie, où il y siège depuis février 2023. Talentueux poète à la plume acérée et à la muse fertile, Huppert Malanda est sans conteste l'un des poètes les plus doués de sa génération. Il compte à ce jour près d'une vingtaine de distinctions et récompenses. Il est lauréat de la meilleure copie de langue française Africa n° 1 (Gabon) en 1987. Ce fut sa première distinction.

Les plus récentes sont : 2022: Prix d'honneur du Festival international du livre gabonais et des arts, à Libreville. 2023: Prix Martial-Sinda de la poésie francophone, en France -Prix de poésie du village du livre de Fontenoy la jôite, en France -Prix de poésie du Printemps des poètes de la Bibliothèque Saint Martin de Belleville, en France.

Hervé Brice Mampouya

## CONGO-FRANCE

## Gérard Larcher reçu par le président Denis Sassou N'Guesso

En visite de travail à Brazzaville, le président du sénat français, Gérard Larcher, a été reçu le 29 mars au Palais du peuple par le chef de l'Etat congolais, Denis Sassou N'Guesso.



« Nous avons parlé mémoriel parce que la mémoire, c'est aussi l'avenir, se souvenir, c'est préparer l'avenir. Nous avons aussi évoqué des sujets importants, les relations entre nos deux pays, les relations humaines, culturelles, économiques, la place et le rôle des entreprises », a expliqué Gérard

Larcher.

Le président de la chambre haute du parlement français a également échangé avec le chef de l'Etat congolais sur les questions liées au climat et à la biodiversité. Il a salué l'engagement du président Denis Sassou N'Guesso dans la lutte contre le changement climatique. Durant son

Denis Sassou N'Guesso et Gérard Larcher séjour, Gérard Larcher a eu des entretiens avec son homologue congolais Pierre Ngolo. Il s'est adressé devant les membres du sénat congolais. « Pour un président de l'Assemblée, parler dans une autre Assemblée est un moment fort, un moment majeur », a-t-il estimé.

**La Rédaction**

## SÉNÉGAL

## Bassirou Diomaye prête serment aujourd'hui



Elu au terme du scrutin du 24 mars dernier avec 54,28% des suffrages exprimés, le nouveau président de la République du Sénégal entre en fonction aujourd'hui. Bassirou Diomaye Dhiakar Faye prête serment ce 2 avril en fin de matinée au Centre international de conférences situé à 30 km de Dakar, la capitale du pays, a-t-on appris de source médiatique.

Cette cérémonie sera suivie par la passation des pouvoirs avec son prédécesseur, Macky Sall, qu'il a rencontré dans la foulée de sa victoire, le 28 mars, au Palais de la République en compagnie de son ami Ousmane Sonko. Durant la campagne électorale, Bassirou Diomaye a porté un projet de société axé sur le patriotisme, le travail, l'éthique et la fraternité, le tout sous-tendu par son engagement à faire du Sénégal un pays « souverain, juste et prospère ».

A 44 ans, le cinquième et plus jeune chef d'Etat sénégalais devra à présent confronter la réalité du pouvoir à celle de la mobilisation de ses partisans en tant qu'opposant.

**Les Dépêches de Brazzaville**

## RÉFLEXION

## Prions le ciel ...

Qui prions le ciel pour que les grandes puissances de ce temps cessent de se défier et coordonnent enfin leurs actions contre les terribles opérations que les groupes terroristes de plus en plus puissants et de plus en plus déterminés mènent sur leur terrain, provoquant de terribles drames dont l'attentat perpétré par Daech en plein cœur de Moscou, la semaine dernière, donne une idée précise. Si elles ne s'y résolvent pas rapidement, en effet, l'on peut être certain que ces drames se multiplieront dans toutes les grandes capitales du globe, provoquant la mort de centaines de milliers d'êtres humains et déstabilisant profondément les sociétés civiles.

Mieux vaut, en effet, ne pas se faire d'illusion aujourd'hui sur les terribles conséquences que la montée en puissance des organisations terroristes et des mafias sur lesquelles celles-ci s'appuient dans le but d'imposer leur volonté aux Etats et aux gouvernements aura inévitablement à plus ou moins court terme. L'Amérique latine, l'Afrique, l'Asie, la Russie, l'Europe et même les Etats-Unis sont là pour le démontrer de façon accablante. Une terrible réalité que les « Grands » refusaient jusqu'à présent de regarder en face mais que l'actualité impose désormais à tous.

Il est évident que si leurs dirigeants s'entendent entre eux pour combattre cette forme du terrorisme et en neutrali-

ser les acteurs, la menace que font peser actuellement les terroristes sur les nations pourra être sinon détruite du moins fortement réduite. En coordonnant l'action de leurs services de renseignement et de leurs forces de défense civile ou militaire pour les combattre, ils n'auront, en effet, aucun mal à prévenir les attentats que ceux-ci préparent et donc à protéger leur peuple contre les attaques en préparation.

Le problème que doivent résoudre aujourd'hui Vladimir Poutine, Joe Biden, Xi Jinping, Narendra Modi, Emmanuel Macron, Olaf Scholz et autres dirigeants des grandes puissances du temps présent est bien celui de leur capacité à s'entendre sur l'essentiel. L'essentiel, c'est-à-dire préci-

sément la protection de la société civile contre la menace d'attentats qui pèse sur elle et dont le drame du Crocus Hall, à Moscou, a donné ces derniers jours une idée précise.

Le problème que doivent résoudre les Grands de ce monde n'est en réalité pas celui de leur prééminence sur la scène politique mondiale mais celui de leur entente sur l'essentiel, c'est-à-dire la protection de leur propre société. Un problème qui ne sera résolu que grâce à une entente aussi précise que complète sur la lutte contre le terrorisme.

Voyons donc si la raison l'emportera dans les semaines et les mois à venir sur la tendance naturelle des puissants de ce monde au suprémacisme !

**Jean-Paul Pigasse**